



***RAPPORT D'ACTIVITES ET DE GESTION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 27 FEVRIER 2020***

Mesdames, Messieurs,

La loi du 11 février 1994 dite « loi Madelin » a été mise en place pour permettre aux travailleurs non salariés (TNS) de se constituer un complément de retraite et de se couvrir en cas d'arrêt de travail, d'invalidité ou de décès via un contrat de prévoyance à titre personnel.

Afin de combler les inégalités existantes entre les salariés et les TNS, la loi a permis à ces derniers de déduire fiscalement les cotisations versées sur ces contrats facultatifs dans une certaine limite.

L'Association AEERP a été créée en 1997 dans ce cadre pour répondre aux exigences de la loi, et permettre ainsi à ses adhérents de bénéficier des avantages fiscaux de ladite loi.

Elle a souscrit auprès de Gan Eurocourtage Vie la gamme de contrats Elitissimo : Elitissimo Primes Périodiques, Elitissimo Prime Unique et Elitissimo Versements libres.

L'Association a ensuite été mise en sommeil, les contrats n'étant plus commercialisés depuis 2000, et réactivée fin 2008 pour la souscription des contrats de la gamme GALYA : GALYA Prévoyance, GALYA Santé et GALYA Retraite Madelin.

Enfin, l'Association a souscrit différents contrats labellisés sur mesure avec des Cabinets de courtage.

Les statuts de l'Association ont été modifiés depuis d'une part, pour adaptation aux dispositions de la loi n° 2005-1564 du 15 décembre 2005 et son décret d'application du 1^{er} août 2006, et d'autre part, pour mise en conformité avec le décret n° 2007-1206 du 10 août 2007.

Le regroupement de Gan Eurocourtage Vie avec les autres sociétés d'assurance vie du groupe ayant donné naissance à Groupama Gan Vie à compter du 31 décembre 2009, la nouvelle société vie du groupe Groupama est l'assureur des contrats souscrits par l'Association sans modification des garanties contractuelles et des engagements réciproques.

Dans le cadre de la Loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation de l'Entreprise) publiée au Journal Officiel du 23 mai 2019, l'Association AEERP a souscrit le Plan d'Épargne Retraite GALYA RETRAITE INDIVIDUELLE auprès de Groupama Gan Vie le 4 novembre 2019.

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux statuts de l'Association, pour vous rendre compte de son activité en 2019 et soumettre notamment à votre approbation les comptes de l'exercice écoulé et le budget prévisionnel.

I- RAPPORT D'ACTIVITES

a) Situation au 31 décembre 2019

L'Association comprend **19 949** membres au 31 décembre 2019, soit une progression de **7,9 %** des adhérents par rapport à l'exercice précédent :

- 18 484 adhérents en 2018,
- 19 949 adhérents en 2019.

➤ Gamme Elitissimo :

Le nombre d'adhérents au contrat diminue toujours pour atteindre 29 (37 en 2018).
Pour rappel, la commercialisation de la gamme s'est arrêtée en 2000.

➤ Gamme Galya :

- Contrats de prévoyance : 2 619 (2 405 en 2018)
- Contrats de retraite : 2 700 dont 561 inactifs mais non liquidés (2065 dont 433 inactifs en 2018)
- Contrats de santé : 1 572 (1 575 en 2018)

➤ S'agissant des contrats sur mesure souscrits, les adhésions s'élèvent à :

	2019		2018	
	Nouvelles adhésions	Portefeuille	Nouvelles adhésions	Portefeuille
Gras Savoye	16	1 161	54	1 248
Delta/Baloo	266	1 297	277	1 365
Cofape	10	33	10	23
Verspieren	19	79	9	65
Verlingue (Aldi)	227	2 450	695	2 150
Mercer (HP)	45	665	50	621
SSN/Caassure	1 561	5 041	1 655	4 316
Roederer	3	187	9	244
Agéo (CAPAVES)	0	348	0	429
Socepra (LVM/DIOR)	37	116	59	85
Meilleurtaux	123	325	183	183
LSN	161	1305	1 652	1 652
Filhet Allard	1	22	21	21
TOTAL	2 469	13 029	4 674	12 402

Ceci porte le nombre total d'adhésions en portefeuille à :

- Elitissimo : 29
- contrats de prévoyance : 7 985
- contrats de retraite : 2 700
- contrats de santé : 9 235

b) Action réalisée en 2019

Un mailing a été adressé par l'assureur en décembre 2019 aux titulaires d'un contrat Galya Retraite Madelin. Il s'agissait de les sensibiliser sur l'opportunité de payer moins d'impôt en réalisant un versement supplémentaire avant la fin de l'année.

A ce titre, 126 versements ont été réalisés, pour une collecte de 959 633 €.

II- PRESENTATION DES TAUX DE REVALORISATION

Pour le contrat **Elitissimo**, le taux de revalorisation au titre de 2019 est de **1,05%** (sans changement par rapport à 2018) sur les contrats à prime unique.

Les contrats à versements libres ou programmés bénéficient d'un taux garanti à 3% (souscriptions jusqu'au 31/1/1999) ou à 2% (souscriptions depuis le 1/2/1999).

Pour le contrat **Galya Retraite Madelin**, le taux servi au titre de 2019 s'élève à **1,65 %** brut de frais soit **0,84 %** net de frais sur encours (pour 1,95 % « brut » soit 1,13 % « net » en 2018) si la part UC du contrat est de moins de 40%.

- Taux avec bonus UC : **2,15 %** « brut » soit **1,33 %** « net » (pour 2,6 % « brut » soit 1,78 % « net » en 2018) avec « bonus UC » si la part UC du contrat se situe entre 40% et 50% ;
- Taux avec bonus UC : **2,45 %** « brut » soit **1,63 %** « net » (pour 2,9 % « brut » soit 2,08 % « net » en 2018) avec « bonus UC » si la part UC est supérieure ou égale à 50%.

III - RAPPORT FINANCIER

1) Compte de résultat

Charges		Produits	
Charges d'exploitation	34 900	Droits d'entrée et cotisations	91 942
Solde créditeur	59 612	Produits financiers	2 570
Total	94 512		94 512

Commentaires :

Les produits :

Les produits sont composés :

- des droits d'entrée de 20 € pour 2 025 € contre 19 400 € en 2018, une diminution consécutive à la décision du Conseil d'étaler les droits d'entrée sur 8 ans.
- des cotisations annuelles de 5,40 € pour 89 917 € contre 51 790 € en 2018, soit une hausse de plus de 73 %.

Les charges :

Les charges d'exploitation qui s'élèvent à 34 900 € sont principalement composées :

- de la refacturation par Groupama Gan Vie des frais de fonctionnement de l'Association pour 11 081 €,
- des frais de convocation à l'Assemblée générale pour 9 526 €,
- des frais de missions pour 4 973 €,
- des honoraires comptables pour respectivement 2 448 €
- des honoraires juridiques pour 1 967 €,
- de l'assistance téléphonique pour 1 202 €,
- des ITP pour 2 750 €,
- de la prime d'assurance RC pour 540 €.

2) **Bilan**

ACTIF		PASSIF	
ACTIF IMMOBILISE			
ACTIF CIRCULANT		CAPITAUX PROPRES	
Autres créances	26 256	Fonds social	8 271
Valeurs mob. de placement	163 203	Report à nouveau	233 908
Disponibilités	131 622	Bénéfice de l'exercice	59 612
	<u>321 081</u>		<u>301 791</u>
		DETTES	
		Fournisseurs	
		Autres dettes	5 115
			<u>5 115</u>
		Produits constatés d'avance	14 175
TOTAL	321 081	TOTAL	321 081

A l'actif

- **Autres créances**
Il s'agit essentiellement de produits à recevoir.
- **Valeurs mobilières de placement**
La rubrique valeurs mobilières de placement est constituée de comptes à taux progressif et d'un livret A.
- **Disponibilités**
Les disponibilités correspondent au solde Orange Bank au 31 décembre 2019.

Au passif

➤ Capitaux propres

Après l'affectation du résultat de 2018, le total des capitaux propres se répartit comme suit :

Fonds social :	8 271
Report à nouveau :	233 908
Résultat 2019 :	+ 59 612
	<hr/>
	301 791

➤ Dettes

Le poste -Autres dettes- représente des charges à payer non encore facturées à l'Association.

➤ Produits constatés d'avance

Ils correspondent aux quotes-parts de droits d'entrée de 20€ dont le produit est étalé sur 8 ans.

3) Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le résultat bénéficiaire de 59 612 € de la manière suivante :

- Au fonds social :	2 000 €
- Au Report à Nouveau :	57 612 €

III - BUDGET PREVISIONNEL 2021

Le budget prévisionnel 2021 a été actualisé en tenant compte de la progression attendue des adhésions et par voie de conséquence, de l'augmentation du volume des droits d'entrée d'une part, et des cotisations annuelles d'autre part.

Vous trouverez enfin, ci-joints, les projets de résolutions pour les AG mixte, ordinaire et extraordinaire, que nous soumettons à votre approbation.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION